



**RETOURNER LES SOUMISSION À:
Agence du revenu du Canada**

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Raison sociale et adresse du Soumissionnaire (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Signature du signataire autorisé

Date (aaaa-mm-jj)

Nom du signataire autorisé (caractère d'impression)

Titre du signataire autorisé (caractère d'impression)

(____) _____

No de téléphone

(____) _____

No de télécopieur

Adresse de courriel

MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Sujet

Services de formation linguistique virtuelle pour l'Agence du revenu du Canada - Régions de l'Atlantique et de l'Ouest

No de l'invitation

1000406454

Date (aaaa-mm-jj)

2023-03-31

N° modif.

001

L'invitation prend fin sur le (2023-04-14) à 14 h 00

Fuseau horaire

HAE Heure Avancée de l'Est

Autorité contractante

Nom : Furqana Mehkari

Adresse - voir document original

Adresse de courriel : Furqana.Mehkari@cra-arc.gc.ca

No de téléphone

(613) 219-6096

Destination

Voir dans ce document

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.



MODIFICATION n° 001 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

- 1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP.**
-

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Le mécanisme de livraison peut-il être étendu pour inclure la livraison sur internet et l'utilisation d'humains virtuels comme tuteurs de langue ? Nous utilisons des humains virtuels pour parler avec les personnes qui accèdent à notre application via internet.

La portée peut-elle être élargie pour inclure des solutions technologiques innovantes qui offrent une formation linguistique selon les meilleures pratiques éducatives d'aujourd'hui.

- Expérientiel, immersif, basé sur des tâches, dirigé par des étudiants... etc.

R1. Non, l'ARC n'acceptera aucune autre méthodologie à l'exception de la formation linguistique virtuelle décrite à l'Annexe A, Énoncé des travaux.

Q2. L'utilisation du "téléphone" à des fins de formation semble être une approche restrictive et nuisible à la formation linguistique. "Comme nous sommes nous-mêmes une entreprise minoritaire, nous aimerions nous soumettre à cet appel d'offres - mais la terminologie de l'approvisionnement (téléphone) nous empêche de postuler." Nous n'utilisons pas de "téléphones" pour nos formations.

R2. Les entrepreneurs doivent fournir du tutorat par téléphone sur demande, tel que décrit dans l'Annexe A, Énoncé des travaux. L'ARC n'examinera aucune modification dans l'EDT.

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.